

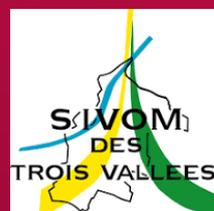
# Charte éthique

---

2025

---

Conservatoire Musique et Danse  
SIVOM des Trois Vallées (C.R.I.)



---

## Références juridiques

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (LCAP)  
Vu la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ;

Vu la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle ;

Vu la loi n° 2012-954 du 6 août 2012 relative au harcèlement sexuel ; Vu la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;

Vu les engagements gouvernementaux rappelés par la circulaire du 22 décembre 2016 relative à la politique d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et l'égalité entre les femmes et les hommes consacrée grande cause nationale et la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles dans la fonction publique ;

Vu la feuille de route « Egalité 2018-2022 » de la ministre de la Culture visant à lutter contre le harcèlement et pour une égalité réelle entre les femmes et les hommes ;

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 visant à diminuer la diminution du trafic automobile ;

Vu la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de la France visant à devenir un pays pionnier en matière de développement durable ;

Vu la loi n°2020-105 du février 2020 visant la lutte contre le gaspillage et la valorisation de l'économie circulaire ;

Vu la déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007.

## Introduction

### **Accessibilité – Droits Culturels – Démarche éco-responsable**

Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet d'établissement, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du SIVOM des Trois Vallées (CRI) se dote d'une charte éthique.

Pierre angulaire de la démarche d'ouverture et de mixité sociale au sein du CRI, cette charte détaillera les axes de travail et actions à mener en matière d'accessibilité, d'adaptation aux différents profils d'usagers, en cohérence avec le contexte actuel de transitions écologiques et sociétales.

---

## I. Accessibilité

### A. Un accès à la Culture pour toutes et tous.

Lieu d'ouverture, le CRI a pour mission de mener des actions d'enseignement artistique spécialisé mais également de mener des actions d'éducation artistique et culturelle à destination du plus grand nombre.

***En référence aux droits culturels européens, le Conservatoire s'engage à :***

- Poursuivre sa mission d'éducation artistique et culturelle et permettre au plus grand nombre d'y avoir accès.
- Garantir à chacun le choix et le respect de son identité culturelle.
- Favoriser l'accès à une diversité de modes d'expression et l'accès au patrimoine culturel.
- Permettre l'accès au droit à l'information.

### B. L'accessibilité tarifaire

Depuis plusieurs années, le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du SIVOM des Trois Vallées propose une grille tarifaire calculée sur la base du quotient familial. Cette grille, divisée en 6 tranches, permet d'adapter le montant des frais de scolarité selon les revenus de chaque foyer.

De plus, dans le cadre des politiques sociales de chaque commune membre du SIVOM des Trois Vallées, des propositions d'aide au financement des activités culturelles sont proposées et permettent un accès facilité aux offres pédagogiques du Conservatoire.

Exemple :

- Financement à 50% des frais de scolarité en Eveil artistique pour les habitants de Cormelles-le-Royal.
- Financement de scolarité par le biais des CCAS des Communes.

A ceci s'ajoutent les moyens de paiement par adhésion que propose la structure (ANCV, CNAS, CE, Atouts Normandie, etc.).

***Le Conservatoire s'engage à :***

- Intensifier la communication sur les modes de paiements acceptés par le CRI.
- Accompagner les familles dans la recherche et l'établissement de dossiers de financement.
- Questionner sa tarification au vu de la situation financière des ménages pour maintenir une tarification sociale adaptée.

---

## C. Profils Spécifiques et Handicap

**Référent** : Référent Handicap, Musique et Danse adaptées.

Le Conservatoire à Rayonnement Intercommunal du SIVOM des Trois Vallées apporte une grande importance à l'ouverture de son offre pédagogique à toutes et tous, quels que soient les profils.

Un pôle Handicap a donc été créé afin d'accompagner au mieux chaque usager. Un référent a également été nommé et des cursus adaptés ont été déployés.

### ***Le Conservatoire s'engage à :***

- Mener une réflexion sur l'accompagnement des usagers profils spécifiques et porteurs de handicap dans les disciplines chorégraphiques et musicales.
- Rendre accessible autant que faire se peut ses locaux pour toutes et tous.
- Continuer à former les membres de l'équipe pédagogique aux différentes méthodes pédagogiques adaptées (public dys par exemple).

## II. Laïcité, Parité et Identité

Le Conservatoire est un lieu d'ouverture et d'échanges. Chacun doit pouvoir s'y exprimer librement, sans jugement et dans le respect des idées et idéologies de chacun en toute neutralité.

### ***Le Conservatoire s'engage à :***

- Introduire la non-binarité dans ses documents administratifs et sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative sur le sujet de l'identité des usagers.
- Être vigilant à ne pas genrer les pratiques artistiques au sein de l'établissement et permettre à chacun de s'épanouir dans ses choix.
- Se questionner, respecter et faire respecter en tout temps la laïcité et la neutralité.
- Se questionner sur le contenu de chaque programme de concerts et spectacles (musique religieuse, contexte politique international, lieux de concert) tout en garantissant la liberté d'expression.
- Inscrire dans le règlement intérieur le libre choix de l'enseignant du répertoire des spectacles ayant pour seul objectif une visée pédagogique (n'ayant donc aucune portée idéologique religieuse ou politique).
- Favoriser la parité et la mixité dans les répertoires de concerts et les instances de concertations de la structure.

---

### III. Les violences

**Référent** : La Direction du Conservatoire

La notion de violence est un domaine très large regroupant un grand nombre de cas plus particuliers. Nous pouvons citer les violences dites douces, les violences pédagogiques, les VHSS (Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels), etc.

**Le Conservatoire s'engage à :**

- Mener une sensibilisation de l'équipe pédagogique, de direction, technique et administrative sur les différents types de violences afin de mieux les appréhender et les questionner.
- Communiquer auprès des usagers et mettre en place des moyens d'échange permettant de recueillir la parole et de communiquer en toute liberté.
- Mettre en place une boîte aux lettres sur les deux principales antennes d'enseignement permettant la prise de contact discrète avec l'administration et le référent.

### IV. Les transitions écologiques et sociétales

Le contexte actuel de transitions écologiques et sociétales invite à un questionnement des pratiques au sein du Conservatoire, que ce soit pour les agents de l'équipe pédagogique, administrative et technique mais également pour les usagers.

**Le Conservatoire s'engage à :**

- Limiter sa consommation de papier par la dématérialisation des partitions autant que faire se peut et des papiers administratifs et de communication.
- Utiliser l'outil numérique de manière raisonnée, limiter l'utilisation des réseaux sociaux à la communication grand public et éviter son utilisation comme système de communication au sein d'une classe à titre individuel.
- Mettre à disposition des bacs de recyclage pour le papier, les emballages et les consommables.
- Mettre en relation les usagers par le biais de l'association de parents d'élèves du Conservatoire afin de favoriser le co-voiturage.
- Favoriser le co-voiturage entre les agents du SIVOM dans le cadre de déplacements communs et systématiser l'utilisation de mobilités douces ou des transports en commun autant que faire se peut.
- Sensibiliser aux « petits gestes du quotidien ».
- Privilégier les commandes groupées de matériel afin de limiter le nombre de livraisons et donc réduire le bilan carbone des achats du Conservatoire.
- Favoriser la mise en réseau inter-établissements afin de mutualiser le matériel et les partitions pour limiter les acquisitions.
- Rénover progressivement le château de Bellemaist (travaux commencés en 2024).

